

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL

**Arrêté du 23 janvier 2017 autorisant au titre de l'année 2017 l'ouverture d'une session de la classe préparatoire intégrée au concours externe d'accès au corps de l'inspection du travail**

NOR : ETSR1702222A

Par arrêté de la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social en date du 23 janvier 2017, une session pour l'accès à la classe préparatoire intégrée préparant au concours externe de l'inspection du travail est ouverte au titre de l'année 2017.

Le nombre de places offertes sera fixé ultérieurement.

La première partie de la formation relative à la préparation des épreuves écrites, d'une durée de vingt et une semaines, se déroulera dans les locaux de l'Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (INTEFP), à Marcy-l'Etoile (69280), du 19 septembre 2017 au 23 février 2018.

La seconde partie de la formation relative à la préparation aux épreuves orales, ouverte aux seuls auditeurs de la classe préparatoire intégrée déclarés admissibles à l'issue des épreuves écrites, sera programmée en mai 2018 sur une durée de trois semaines.

Le dossier de candidature doit être téléchargé sur le site internet de l'INTEFP : <http://www.intefp.travail-emploi.gouv.fr> ou depuis la rubrique « métiers et concours » du site internet du ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social à l'adresse suivante : <http://travail-emploi.gouv.fr/metiers-et-concours/les-cycles-et-classes-preparatoires-integres/>.

En cas d'impossibilité matérielle de téléchargement du dossier, les candidats pourront le demander par courrier postal à l'adresse suivante : Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (INTEFP), CPI 2017, 1498, route de Sain-Bel, 69280 Marcy-l'Etoile, jusqu'au 14 avril 2017, le cachet de la poste faisant foi.

Le dossier de candidature dûment rempli et signé devra être renvoyé par courrier postal à l'INTEFP à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le 4 mai 2017, le cachet de la poste faisant foi.